



**Une perspective de politique de sécurité nationale**

# **Burkina Faso**



Centre pour le Contrôle Démocratique  
des Forces Armées - Genève (DCAF)



## **Clause de non-responsabilité**

Ce document est une contribution aux discussions de la conférence « Intégrer la sécurité humaine dans les politiques de sécurité nationale dans le nord-ouest de l'Afrique », organisé conjointement par le Centre d'études en Droits Humains et Démocratie (CEDHD) et le Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées – Genève (DCAF) le 23 - 24 novembre 2010, Rabat, Maroc.

Les organisateurs de la conférence ne sont pas responsables des informations et points de vue présentés dans ce document. Les organisateurs de la conférence ne peuvent garantir l'exactitude ou la véracité du contenu de ce document.



# Burkina Faso



## Profil du pays

Type de gouvernement	République parlementaire
Population	14.017.262
PIB par habitant	US\$ 1'200 (estimation 2009)
Surface	270.764 km <sup>2</sup>
Groupes ethniques	Mossi 40%, Gurunsi 60% et autre minorités (senufo, lobi, Bobo, Mande et Fulani)
Religions	Islam 31% animiste 47% Christianisme 21%, autres 1% (recensement général de la population au Burkina Faso en 1996)
Indice de développement humain et rang	0.389 rang 177 sur 182 pays (2007)
Indice de gouvernance : stabilité politique et absence de violence	-0.11 (2008) le chiffre indique l'état de la gouvernance sur une échelle de -2.5 à 2.5 , 2.5 étant le meilleur score.

(sources : The World Factbook, PNUD, Banque Mondiale)

## Introduction

Dans un environnement de paix, de stabilité et d'ancrage d'un processus démocratique toujours en cours, et grandement favorable à l'expression plurielle et à la prise en compte des besoins fondamentaux des populations, le Burkina Faso s'est attaché à définir ces dernières années, des politiques liées à la sécurité nationale. Est de ces politiques, la stratégie nationale de sécurité intérieure qui se présente comme le document de référence en matière de politique publique de sécurité.

Adopté en 2010 et couvrant la période 2011-2020, cette stratégie tire sa source de la constitution Burkinabè et a pour socle principal, la loi N°032-2003/AN du 14 mai 2003 relative à la sécurité intérieure. Elle est en harmonie avec la politique de défense du Burkina Faso adoptée en 2004 et est conforme à la vision du développement à long terme au Burkina Faso telle que définie dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté adopté en 2000 par les principaux acteurs de la vie nationale.

Le document de stratégie nationale de sécurité intérieure a été élaboré suivant deux (02) étapes essentielles.

La première étape a été celle de la validation interne du document. Elle a regroupé tous les acteurs de la sécurité intérieure, en particulier ceux relevant des ministères en charge de la sécurité, de la défense, de l'environnement, de l'économie et des finances, de la Promotion des Droits Humains et de la Justice. La deuxième étape a consisté en la validation externe au cours de laquelle, le document de stratégie a été soumis à l'amendement des autres acteurs clé de la vie nationale que sont : les représentants de l'Assemblée Nationale, les chercheurs et professeurs d'Université, les représentants de l'Administration publique, des experts du PNUD et de l'UNICEF et un grand nombre de représentants de la société civile dont les notabilités coutumières et religieuses, des associations communautaires œuvrant à la promotion de la sécurité de leur localité.

La stratégie nationale de sécurité intérieure du Burkina Faso décline une étude diagnostique de la sécurité intérieure du pays et en fait une approche conceptuelle à travers laquelle il est clairement ressorti que l'option de la sécurité intérieure envisagée au Burkina Faso se situe dans une position médiane

entre, d'une part, le concept de la sécurité stato-centrée qui confine l'Etat à ses fonctions régaliennes en tant que garant de la sécurité et, d'autre part, celui de sécurité humaine favorisant l'épanouissement des individus. Ce concept a pris en compte, dans sa formulation et sa mise en œuvre, la grande richesse culturelle constituée par la soixantaine d'ethnies du Burkina Faso, pour une large et réelle participation communautaire.

## Les intérêts

Les intérêts nationaux du Burkina Faso sur la stratégie de sécurité nationale se présentent comme suit :

- La sécurité nationale à travers la protection des citoyennes et citoyens à l'intérieur comme à l'extérieur du Burkina ;
- La protection des personnes et des biens ;
- La sécurité économique ;
- La sécurité alimentaire ;
- La protection environnementale ;
- Le processus de désenclavement ;
- Le développement du système sanitaire à travers le renforcement des infrastructures, des moyens logistiques et la formation du personnel compétent ;
- Le renforcement des liens de coopération régionale et internationale ;
- La préservation et le développement des valeurs spirituelles et culturelles des groupes ethniques ;

- Le renforcement des dispositifs de sécurité préventive et répressive ;
- La sécurité technologique ;
- La sécurité des pouvoirs publics et des administrations publiques.

## Les menaces

### Au plan international :

- les crises économique et financière internationales ;
- Les changements climatiques entraînant des inondations, la sécheresse, des épisodes de saisons caniculaires, l'érosion, la désertification, la déforestation etc.) ;
- La prolifération des armes à feu;
- La propagation des maladies épidémiques et endémiques.

### Au plan sous-régional :

- La prolifération des armes légères et de petits calibres (600 millions d'armes légères sont en circulation dans le monde et 100 millions d'armes se retrouveraient en Afrique) ;
- Les conflits armés entraînant la montée de l'insécurité à travers l'intensification du trafic de la drogue et des armes à feu;
- Les crimes transfrontaliers dûs au processus de mondialisation et au développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
- La xénophobie ;
- L'insécurité maritime.

### Au plan national

- La croissance démographique non maîtrisée ;
- L'urbanisation galopante ;
- Les dynamiques économiques ;
- Les ingérences étrangères et les menées subversives ;

- La menace terroriste : le terrorisme constitue l'une des plus graves menaces à la paix, à la sécurité et au développement. Cette menace ainsi présentée pourrait bénéficier des facteurs tels que :
- La porosité des frontières terrestres propice aux infiltrations sur le territoire ainsi qu'au trafic d'armes qui s'est accru dans la sous-région avec les crises dans certains pays ;
- La recrudescence du grand banditisme par les attaques à main armée et qui pourrait faire le lit des activités des groupes terroristes ;
- Le chômage, la misère et la pauvreté qui prédisposent les couches les plus vulnérables de la population à répondre favorablement aux idéologies des organisations terroristes.
- La traite des êtres humains ;
- Le blanchiment de capitaux ;
- Le trafic illicite et l'usage des drogues ;
- L'insécurité urbaine ;
- L'insécurité routière ;
- Les conflits inter et intra communautaires
- La corruption ;
- L'incivisme ;
- Les dégradations anthropiques de l'environnement ;
- La cybercriminalité et l'influence négative des TIC sur la société ;
- La circulation des produits de mauvaise qualité ;
- Les atteintes aux mœurs (viols, agressions sexuelles, prostitution, inceste, pornographie, pédophilie, homosexualité, diffusion d'articles, d'objets, d'images ou de propos à caractère obscène, etc.)

## Les politiques publiques

S'il est vrai que de tout temps, les gouvernants du Burkina Faso ont pris en compte les préoccupations liées à la sécurité des personnes, des biens et

des institutions, force est de reconnaître que ces dernières années ont été marquées par l'élaboration et la diffusion de textes qui régissent la sécurité nationale au Burkina Faso et qui en constituent les politiques publiques.

Ainsi, pour marquer l'engagement de l'Etat à assurer les conditions propices à l'épanouissement des citoyens, un certain nombre de textes législatifs ainsi que des documents cadres de référence ont été adoptés. Pour l'essentiel, on peut retenir par ordre d'adoption :

- **La constitution** adoptée par le référendum du 02 juin 1991 et révisée en 1997, 2000 et 2009. Elle indique dans son préambule, les fondements de l'Etat de droit garantissant l'exercice des droits collectifs et individuels, la liberté, la dignité, la sûreté, le bien-être et la justice.
- **Le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP)** adopté en 2000. Il a été élaboré de manière consultative et a fait l'objet de plusieurs relectures ;
- **La loi n°032-2003/AN du 14 mai 2003**, relative à la sécurité intérieure. Principal texte spécifique sur la stratégie intérieure au Burkina Faso, il définit les principes généraux de même que l'objet de la sécurité intérieure. Selon l'article 2 de cette loi, la sécurité intérieure qui relève de la défense civile a pour objet d'assurer la protection permanente des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national, de veiller à la sûreté des institutions et de l'Etat, au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre public ;
- **La politique de défense du Burkina Faso** adoptée suivant le décret n°2004-146/PRES/PM/DEF du 19 avril 2004. Dans cette politique de défense, la question de la sécurité intérieure est également abordée, notamment dans le volet de la défense civile. Celle-ci a pour objet d'assurer la protection des populations et des biens, le maintien de l'ordre public et la préservation de la continuité de l'action gouvernementale ;
- **Le programme quinquennal de gouvernement (2006-2010)** du Président du Faso, « le progrès continu pour une société d'espérance » qui formule les orientations

en matière de sécurité des biens et des personnes au Burkina Faso durant la période de référence. Ainsi, il prône un Etat fort, par ses lois, sa police et sa justice qui permet, dans le contexte mondial, de maintenir la sécurité, la paix et la prospérité. Dans cette perspective et en matière de politique sécuritaire, il indique les grandes lignes qui portent sur l'amélioration de la couverture sécuritaire, le renforcement des capacités opérationnelles des forces de sécurité et de défense et l'association des populations à la gestion de la sécurité.

- **Le document de Politique Nationale Genre** adopté suivant le décret N°2009-672/PRES/PM/MEF/MPF du 07 octobre 2009 ;
- **Le document de la stratégie nationale de promotion d'une culture de la tolérance et de la paix** adopté suivant le décret N°2008-899/PRES/PM/MPDH du 24 décembre 2008 ;

Il convient aussi de noter « **la parenté à plaisanterie** ». Une pratique séculaire dans les différentes communautés du Burkina Faso qui se manifeste par l'instauration de relations de communication basées sur une plaisanterie dont la finalité est le rapprochement, la tolérance et l'harmonie intercommunautaire. Cette pratique a scellé bien de rapports intercommunautaires et permis d'apporter des réponses à des contentieux interpersonnels, d'étouffer des rancœurs et conjurer des menaces.

## Les instruments pour la mise en œuvre des politiques publiques

Dans un contexte international, sous-régional et national caractérisé par une telle variété de menaces, les axes stratégiques suivants ont été définis en vue de garantir la sécurité intérieure du Burkina Faso :

- Le renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles des forces de sécurité intérieure.
- le renforcement de la fonction renseignement ;
- le renforcement de la communication qui permettra donc d'atteindre une plus large

participation communautaire à l'instauration d'un climat de sécurité ;

- le renforcement du dispositif de prévention et de répression ;
- le renforcement de la coopération internationale et régionale ;
- la protection des infrastructures publiques ;
- le bon fonctionnement du système gouvernemental.

Les axes stratégiques ainsi identifiés seront traduits, au plan opérationnel, par l'élaboration de plans d'action tels que :

- Le plan d'action de lutte contre le grand banditisme avec comme objectif global, de combattre le fléau sur toute l'étendue du territoire national ;
- Le plan d'action de lutte contre l'insécurité urbaine dont l'objectif global est d'instaurer dans toutes les grandes villes, le sentiment de quiétude et de sécurité ;
- Le plan d'action de mise en œuvre de la police de proximité qui, après la redéfinition de son concept et la révision de son approche, aura comme objectif global de susciter une meilleure participation communautaire à la gestion des problèmes de sécurité ;
- Le plan d'action de lutte contre la drogue dont l'objectif global est d'enrayer l'expansion de son trafic illicite et de sa consommation ;
- La loi de finance, instrument essentiel de planification budgétaire de l'ensemble des dépenses liées à la mise en œuvre des plans d'action.

## Observations supplémentaires

Les défis et les menaces auxquels est confronté le monde constituent une préoccupation majeure tant pour le Burkina que pour les autres nations.

Par le choix d'axes stratégiques que l'on doit considérer comme socle de la stratégie nationale de sécurité intérieure, le Burkina Faso s'engage à créer un environnement sécurisé, propice à son développement. La mise en œuvre de cette



nouvelle politique de sécurité intérieure devrait constituer le gage d'un succès dans la résolution des problèmes de sécurité publique. Cependant, il reste entendu que l'épanouissement des Burkinabè passe par celui des populations des pays voisins et des autres populations. C'est en cela que les approches opérées aux niveaux sous-régional et international sont porteuses d'espoir.

Ces approches sont à soutenir non seulement sur le terrain à travers des mesures communes surtout au niveau des zones frontalières, mais aussi à travers des politiques communes et des réflexions orientées à l'image du présent colloque.

## Source

- Le document sur la Stratégie Nationale de Sécurité Intérieure 2011-2020 au Burkina Faso adopté suivant le décret N°2010-335/PRES/PM/SECU du 17 juin 2010.





